



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2025

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres en exercice : 23 Nombre de Membres Présents : 17

Quorum : 12

Date de la Convocation : 17 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LOUANNEC régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel, sous la présidence de Gervais ÉGAULT, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs ÉGAULT Gervais, BACUS Marc, CRAVEC Sylvie, LEGENDRE Karine, ZEGGANE Émilie, PENNEC Maurice, ZUINGHEDAU Marie-Christine, GANNAT Dominique, COLAS Dominique, ROLLAND Daniel, HAMANT Catherine, ALLAIN Mickaël, COGNEAU Emmanuel, ESNAULT Régis, LE MORVAN Céline, MULÉ Bernard, MICHEL André.

Pouvoirs : Guy PARZY donne pouvoir à Marc BACUS

Éric RENAUD donne pouvoir à Emmanuel COGNEAU

Marie-Paule RICHARD donne pouvoir à Dominique COLAS

Dany PAGE donne pouvoir à Maurice PENNEC

Sabine CRAIGNOU à Sylvie CRAVEC

Fabrice ROCHE donne pouvoir à Bernard MULÉ

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Marc BACUS

ORDRE DU JOUR :

- 1- Aménagement de sécurité à Mabiliès : Choix des entreprises
- 2- Stade : changement de la main courante
- 3- Acquisitions et vente de matériel technique
- 4- Décision Modificative Budgétaire
- 5- Camping : choix de l'entreprise de Gardiennage
- 6- Acquisition de terrain
- 7- Subvention pour la Fête Vénitienne
- 8- Informations du Maire
- 9- Questions diverses :
 - SDE Rénovation foyer D495 Rue de Kernasclet
 - Motion de soutien « Le TGV dans le Trégor »

Le Maire ouvre la séance

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2025-06-01

Aménagement de sécurité à Mabiliès : Choix des entreprises

Le Maire rappelle les délibérations du 8 novembre 2023 et 6 novembre 2024 validant le projet et sollicitant les subventions.

Le projet refusé au titre de la DETR et de la DSIL 2024, a fait l'objet d'un accord au titre de la DETR 2025 pour un montant de 39 411 €.

L'estimatif des travaux a été réactualisé en mai 2025 comme suit :

Lot 1 – Voirie : 130 847,60 € HT

Lot 2 – Espaces verts : 4 282,00 € HT

Après analyse des offres par le maître d'oeuvre, A'DAO Urbanisme, la commission des marchés publics s'est réunie ce jour pour l'attribution des lots.

Lot 1 – Voirie : 3 offres reçues (COLAS, EIFFAGE, EUROVIA)

L'offre la mieux-disante a été émise par l'entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 135 398,70 €.

NOTE FINALE - SOLUTION DE BASE					
ENTREPRISE				NOTE SUR 100	CLASSEMENT
COLAS				84,52	3
EIFFAGE				100,00	1
EUROVIA				88,91	2

Lot 2 – Espaces verts : 1 offre reçue (ID VERDE)

L'offre d'ID VERDE s'élève à 4 860,24 € HT.

Considérant l'offre du lot n° 1 supérieur à l'estimatif et les crédits inscrits au budget, le Maire propose d'attribuer le lot n° 1 à l'entreprise EIFFAGE et de conserver le lot n° 2 en régie.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'attribuer le lot n° 1 – voirie - à l'entreprise EIFFAGE pour un montant HT de 135 398,70 €.
- de ne pas attribuer le lot n° 2 – Espaces verts – et d'effectuer les travaux en régie.

AUTORISE le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes.

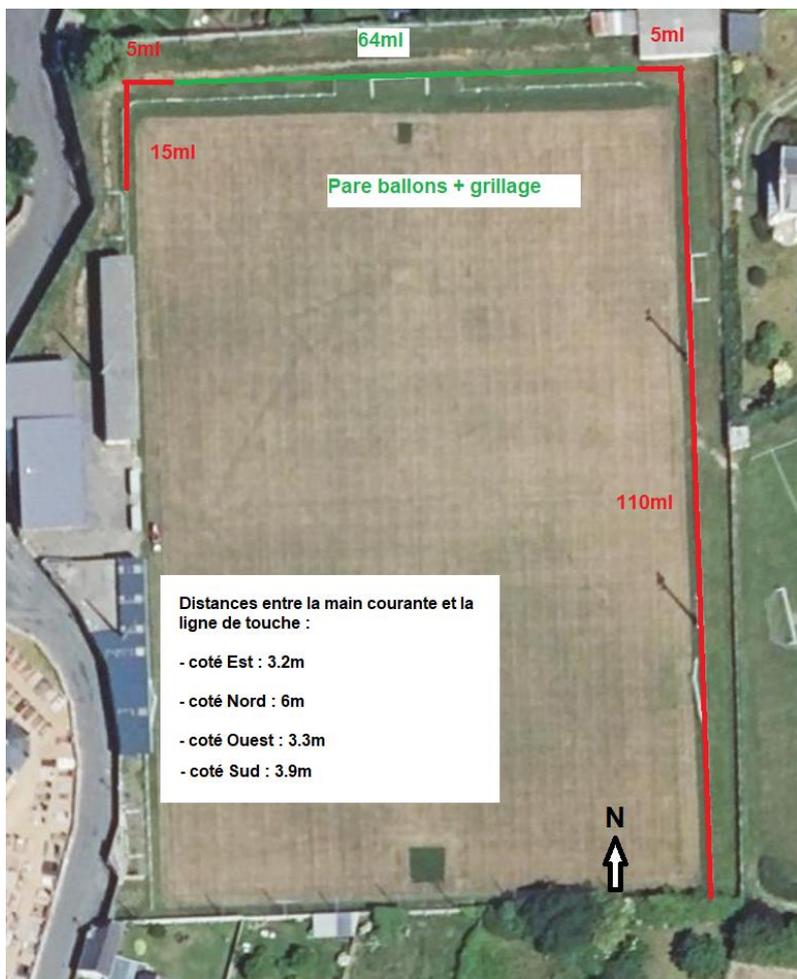
Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025

Délibération n° 2025-06-02

Stade - changement de la main courante avec grilles

Le Maire rappelle que les pare-ballons ont été changés mais la main-courante devient dangereuse, son changement ne peut pas attendre la reconstruction des vestiaires.

Le Maire propose de changer la main courante côtés nord, ouest et 10 m à l'est, il n'y en a pas au sud et pour le reste côté est, il est préférable d'attendre les travaux des vestiaires, soit un linéaire de 135 ml.



2 devis ont été reçus, l'entreprise mieux-disante est la société SCLA de Josselin, pour un montant HT de 22 492,14 €. La prestation comprend l'enlèvement et l'évacuation de la main courante existante, la fourniture et la pose d'une main courante avec remplissage grilles en acier galvanisé.

Le Maire propose de valider le devis et de demander une subvention à la FFF au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur).

Le montant de la subvention peut atteindre 50 % du HT avec un maximum de 10 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide le devis de l'entreprise SCLA pour un montant HT de 22 492,14 €.

Sollicite une subvention auprès de la F.F.F. au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025

Délibération n° 2025-06-03

Acquisitions et vente de matériel technique

Les services techniques ont modifié leur organisation suite à l'obsolescence de la balayeuse. Un contrat est actuellement en cours avec la ville de Perros pour un passage mensuel d'une balayeuse avec chauffeur. Cela permet d'entretenir les grands axes, mais il y a nécessité d'adapter leur matériel.

Après consultation des services techniques, le Maire propose d'acquérir une balayeuse tractée avec une reprise sur la tondeuse Ferrari qui n'est pas assez puissante pour l'usage projeté.

Pour le Camping il est proposé l'acquisition d'une tondeuse, la dépense est inscrite au budget pour 40 000 € HT.

3 offres ont été reçues, pour bénéficier de la reprise il convient d'acquérir les 2 matériels auprès du même fournisseur.

	RM			Espace Emeraude			Jardiman		
	Type	Prix HT	Prix TTC	Type	Prix HT	Prix TTC	Type	Prix HT	Prix TTC
Tondeuse	Kub 44cv	41 149.17	49 379.00	ISEKI 35cv	29 500.00	35 400.00	GRILLO 37cv	36 720.00	44 064.00
Balayeuse	Cochet CC	18 300.00	21 960.00	Cochet CC	18 556.00	22 267.20	nc		
reprise		17 109.00	17 109.00		16 500.00	16 500.00		14 000.00	14 000.00
Totaux	Total RM	42 340.17	54 230.00	Total EE	31 556.00	41 167.20	Total J		

La Commission Marchés Publics réunis ce jour propose de retenir l'entreprise Espace Emeraude pour un montant net HT de 31 556,00 €, soit un montant net TTC de 41 167,20 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE la proposition d'Espace Emeraude pour les prestations suivantes :

- Tracteur ISEKI 29 500.00 € HT Budget Camping
- Balayeuse Cochet 18 556.00 € HT Budget Commune
- Reprise tondeuse Ferrari - 16 500.00 € Budget Commune

AUTORISE le Maire à signer le devis et la cession-reprise de la tondeuse Ferrari.

Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025

Délibération n° 2025-06-04

Décision Modificative Budgétaire

L'acquisition de la balayeuse et la vente de la tondeuse Ferrari n'étaient pas prévues au budget Commune, il convient d'inscrire la dépense dans sa totalité et la recette pour la reprise.

Marc BACUS, adjoint aux finances, propose la décision modificative suivante :

COMMUNE	DÉPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT	5 000.00	22 000.00		17 000.00
D- 2157 Matériel et outillage technique		22 000.00		
D- 2184 Matériel de bureau et mobilier	5 000.00			
21 - Immobilisations corporelles	5 000.00	22 000.00		
R- 024 Produits des cessions d'immos				17 000.00
024 - Produits des cessions d'immos				17 000.00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative du budget principal, comme présentée ci-dessus.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025](#)

Délibération n° 2025-06-05

Camping : choix de l'entreprise de Gardiennage

Le Maire propose de choisir une entreprise de gardiennage pour le camping municipal du 6 juillet au 31 août, de 22h30 à 6h00, avec accompagnement d'un chien.

4 sociétés de gardiennage ont été sollicitées, après étude des propositions, le Maire propose de retenir la société Alpha Protection de Caouënnec-Lanvézéac pour un montant HT de 12 397,50 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

VALIDE la proposition de la société Alpha Protection de Caouënnec-Lanvézéac pour la surveillance du camping du 6 juillet au 31 août avec un agent cynophile, pour un montant HT de 12 397,50 €.

AUTORISE le Maire à signer le devis.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025](#)

Délibération n° 2025-06-06

Acquisition de terrain_– Aménagement de Mabiliès

Dans le cadre de l'aménagement de sécurisation du quartier de Mabiliès, il convient d'acquérir une portion de terrain à l'entreprise FORHOME afin de permettre l'implantation du quai bus.

La superficie est estimée à 50 m², le Maire leur a proposé 20 € le m², qui correspond au prix d'achat. Les propriétaires sont favorables à la cession. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.

Le Maire propose de faire borner le terrain et d'acquérir la superficie nécessaire à l'implantation du quai bus.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à l'acquisition d'une portion de terrain à la société Forhome, nécessaire à l'implantation du quai bus, au prix de 20 € le m². Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.

AUTORISE le Maire à faire borner le terrain et à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025](#)

Délibération n° 2025-06-07

Subvention pour le Fête Vénitienne

Comme tous les ans, le Maire présente la demande du Comité de la Rade pour un sponsoring de 250 € par le Camping Municipal pour la Fête Vénitienne à Perros-Guirec le 12 août 2025.

La fête vénitienne consiste en des animations pour toute la famille, des chants de marins et, des fanfares. Côté mer, les bateaux de la rade de Perros-Guirec se parent de lampions et s'illuminent pour l'occasion. La fête se conclut par un grand feu d'artifice lancé depuis la jetée.

Le Maire propose de voter un sponsoring de la Fête Vénitienne à hauteur de 250 €.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 1 abstention (Fabrice ROCHE)

VOTE un sponsoring de 250 € au comité de la Rade dans le cadre de la Fête Vénitienne du 12 août 2025.

Cette somme sera imputée au compte 6238 du budget Camping Municipal

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/05/2025](#)

Délibération n° 2025-06-08

Informations du Maire

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € ;

Décision 2025-008 : Espace culturel – Lot n° 15 bis – Avenant n° 1

Considérant les modifications apportées au devis initial, le Maire a validé l'avenant n° 1 concernant la fourniture du mobilier de l'Espace Culturel, pour un montant HT de – 1 438.63 €.

Décision 2025-009 : Espace culturel – Lot n° 3 – Avenant n° 2

Décision annulée par décision n° 2025-011

Décision 2025-010 : Espace culturel – Lot n° 15 – Avenant n° 1

Considérant la nécessité d'installer des garde-corps sur les gradins et la confection de coussins et tablettes, le Maire a validé l'avenant n° 1 au lot n° 15 – Mobilier - concernant les travaux cités ci-dessus, pour un montant HT de 5 699,16 €.

Décision 2025-011 : Espace culturel – Lot n° 3 – Avenant n° 2

Considérant la moins-value signalétique et l'habillage en Alucobond des 3 joues des portes sous le préau, le Maire a validé l'avenant n° 2 au lot n° 3 – Charpente – Ossature bois – Bardage – Serrurerie – d'un montant HT de - 4 148,75 €, concernant les travaux cités ci-dessous :

- Moins-value signalétique : - 4 816,62 €
- Plus-value habillage des portes : 667,87 €

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025](#)

Délibération n° 2025-06-09

SDE : Rénovation foyer D495 – Rue Kernasclet

Le Maire présente l'étude du S.D.E. pour la rénovation de la lanterne du foyer D495 – Rue Kernasclet (luminaire cassé)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 972,00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **585.00 €**. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ce montant est transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025](#)

Délibération n° 2025-06-10

Motion de soutien « Le TGV dans le Trégor »

Le Maire demande de voter une motion de soutien pour le TGV dans le Trégor.

Il rappelle la longue lutte que les Trégorrois ont menée pour obtenir l'arrêt du TGV en gare de Plouaret-Trégor (1989-90) puis pour faire réaliser l'électrification de la ligne Plouaret-Lannion (1990-2000). Le 30 juin 2000 le premier TGV officiel s'arrête en gare de Lannion.

La gare de Lannion a vu progresser sa fréquentation dans des proportions remarquables (+ 52 % entre 2019 et 2023 et plus de 300 000 voyageurs en 2023).

La desserte TGV directe était satisfaisante jusqu'à 2023 :

- **Hors période d'été** (de fin août au début de juillet de l'année suivante) :
 - un TGV Paris-Lannion : le vendredi (18h 04 – 21h 12)
 - et un TGV Lannion-Paris : le dimanche (18h 55 – 22h 10)
- **En période de plein été (juillet et août)** : outre les TGV de « l'hiver », la gare de Lannion bénéficiait d'un Aller-Retour tous les jours de la semaine entre Paris et Lannion.

Mais début juillet 2024, deux aller-retours TGV entre Lannion et Paris ont été supprimés, sans explication de la SNCF : celui du vendredi ainsi que celui du dimanche.

Des courriers, du Comité de défense et du Président de LTC, ont été adressés fin février à la SNCF demandant que cette dégradation inacceptable de la desserte en TGV de Lannion soit corrigée dès le 5 juillet 2025 (début de la prochaine période de plein été).

A la mi-mai, ni LTC ni le comité de défense de la gare Plouaret-Trégor n'ont reçu de réponse de la SNCF et à ce jour les demandes de rétablissement des deux aller-retours ne semblent pas prises en compte.

A l'occasion de sa réunion du conseil d'administration (21 mai 2025), le comité de défense de la gare Plouaret Trégor a décidé de lancer une vaste pétition afin de mobiliser la population du Trégor.

A un moment où dans le cadre de la transition écologique tout devrait être mis en œuvre pour développer le service public des transports par trains, il est important de conserver une desserte ferroviaire qui correspond aux besoins du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DEMANDE à la SNCF de maintenir une desserte TGV régulière directe vers le Trégor. Le Trégor a besoin d'un service public ferroviaire complet, accessible, à la hauteur des dynamiques territoriales

SOUTIENT le Comité de défense de la desserte ferroviaire du Trégor qui se mobilise depuis plus de 40 ans.

[Certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lannion le : 27/06/2025](#)

SIGNATURES :

ÉGAULT Gervais Maire	BACUS Marc Secrétaire de séance